

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing  
Convocation du 10/10/2019  
Séance du 16/10/2019 à 18h00 Salle des Mariages  
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,  
Maire, Président du CCAS  
8 Membres en exercice

**PUBLIEE LE**

**Présents :** M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

**Absentes excusées :** Mme Paule NICOLE, M. Jean- Claude HUMETZ,

**Procuration (s) :** Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Christine DEGRYSE, M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

**Absent :** M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07  
Pour : 07  
Contre : 00  
Abstentions : 00

N°	2019	04	01
----	------	----	----

**SECOURS EXCEPTIONNEL DECES**

Monsieur le Président rappelle que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Il présente la demande d'une famille sollicitant une aide pour régler les frais relatifs aux funérailles du fils.

Les frais funéraires s'élèvent à hauteur de 2 725.96€.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du Conseil d'Administration une aide à hauteur de 500 euros. Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

**DECIDE** au vu du dossier l'attribution d'une aide de 500 euros (cinq cents euros) qui sera versée aux pompes funèbres Théry-Dassonville.

La dépense sera imputée à l'article 6561 Fonction 5235 du budget primitif CCAS 2019.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente du CCAS  
  
Madame Françoise MAES  


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 10/10/2019

Séance du 16/10/2019 à 18h00 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

**PUBLIEE LE**

**Présents** : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

**Absentes excusées** : Mme Paule NICOLE, M. Jean- Claude HUMETZ,

**Procuration (s)** : Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Christine DEGRYSE, M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

**Absent** : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07

Pour : 07

Contre : 00

Abstentions : 00

N°	2019	04	02
----	------	----	----

**TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de modifier, comme suit, le tableau des effectifs, compte tenu des décisions de création de postes prises depuis la dernière modification du 26 mars 2019 :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes au 26/03/2019		Modifications		Nombre de postes au 01/11/2019	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe		2				2
Adjoint Administratif		3		-1		2
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	Nombre de postes au 26/03/2019		Modifications		Nombre de postes au 01/11/2019	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Agent social à 21h30	1				1	
Agent social à 11h00	2				2	
Agent social à 16h30			+2		2	
Agent social à 23h00			+1		1	

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD**

pour la modification des effectifs comme ci-dessus.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 10/10/2019

Séance du 16/10/2019 à 18h00 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

**PUBLIEE LE**

**Présents :** M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

**Absentes excusées :** Mme Paule NICOLE, M. Jean- Claude HUMETZ,

**Procurat ion (s) :** Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Christine DEGRYSE, M. Jean- Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

**Absent :** M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07  
Pour : 07  
Contre : 00  
Abstentions : 00

N°	2019	04	03
----	------	----	----

**PERSONNEL CCAS – PRIME ANNUELLE 2019**

Monsieur le Président du CCAS rappelle à l'Assemblée la délibération du 30 Juin 1986, décidant de budgétiser la prime qui était versée à l'époque semestriellement au personnel communal. Il précise que cet avantage revalorisable chaque année représentant un complément de rémunération était collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 Janvier 1984.

Dans un souci de renforcer le pouvoir d'achat des agents du CCAS, Monsieur le Président du CCAS propose une augmentation de la prime 2% arrondie à l'euro le plus proche pour l'année 2019.

Monsieur le Président du CCAS précise que cette prime sera versée intégralement en novembre prochain. Il ajoute que le calcul se fera pour chaque agent au prorata du temps de travail (temps plein, temps partiel, temps non complet) et du temps de présence dans les effectifs sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 au 31 Août 2019.

Pour tout agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle ou choisi de démissionner, le calcul se fera au prorata du temps de présence.

Le montant minimum versé sera de 25 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la revalorisation de la prime annuelle et la porte à 1 459 € pour 2019 suivant les modalités reprises ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits*

*Ont signé au registre les membres présents*

*Pour extrait certifié conforme,*

*La Vice-Présidente du CCAS*



Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing  
Convocation du 10/10/2019  
Séance du 16/10/2019 à 18h00 Salle des Mariages  
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,  
Maire, Président du CCAS  
8 Membres en exercice

**PUBLIEE LE**

**Présents** : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

**Absentes excusées** : Mme Paule NICOLE, M. Jean- Claude HUMETZ,

**Procuration (s)** : Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Christine DEGRYSE, M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

**Absent** : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07  
Pour : 07  
Contre : 00  
Abstentions : 00

N°	2019	04	04
----	------	----	----

**CREATION D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX DEPLACEMENTS LIES AUX ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE**

Monsieur Le Président du CCAS souhaite mettre en place un service d'accompagnement aux déplacements lié aux actes de la vie quotidienne pour les personnes :

- + 60 ans.
- ou en perte d'autonomie.
- ou bénéficiaire de l'AAH.

**Article I – PRESENTATION DU SERVICE**

Le service d'accompagnement aux déplacements des personnes de + 60 ans, en perte d'autonomie, ou bénéficiaire d'une Allocation Adulte Handicapé (AAH) sera géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Lallaing.

Ce service, qui s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de maintien à domicile des personnes de + 60 ans et/ou ayant une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) et /ou en perte d'autonomie a pour vocation d'accompagner aux courses dans des lieux de vie quotidienne.

**Article II – CONDITIONS D'ADMISSION**

Les personnes devront remplir un dossier d'inscription. Chaque situation sera étudiée au mieux.

**MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Les déplacements seront effectués à l'intérieur de la commune par un agent du CCAS.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing  
 Convocation du 10/10/2019  
 Séance du 16/10/2019 à 18h00 Salle des Mariages  
 Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,  
 Maire, Président du CCAS  
 8 Membres en exercice

**PUBLIEE LE**

**Présents :** M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

**Absentes excusées :** Mme Paule NICOLE, M. Jean- Claude HUMETZ,

**Procuration (s) :** Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Christine DEGRYSE, M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

**Absent :** M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07  
 Pour : 07  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00

N°	2019	04	05
----	------	----	----

**PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Président du CCAS fait part à l'Assemblée de l'avis en date du 10 octobre 2019 du Comptable du Trésor pour la mise en non-valeur des titres dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Titre de l'année 2016	45,30€
Titre de l'année 2018	42,39€
Titre de l'année 2019	1,00€
<b>Soit au total</b>	<b>88,69€</b>

Le Comptable n'a pu recouvrer les titres pour raison de décès et d'absence d'héritier des redevables, ou de montant restant à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de déclarer s'en référer à l'avis du Comptable en vue de l'Admission en non-valeur de la totalité des sommes dues sur l'état présenté, arrêtées à 88,69€ (quatre-vingt-huit euros et soixante-neuf centimes)

**DIT QUE** le montant de la dépense sera imputé et inscrit au budget du CCAS, au chapitre 65 : autres charges de gestion courante, article 6541 : créances admises en non-valeur.

**AUTORISE** Le Président du CCAS a signé l'acte intervenant à cet effet

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour extrait certifié conforme,*



La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES

